



**MASTER PROFESSIONNEL
METIERS DE L'ART, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE**

**TABLEAU DE REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTROLE DES
CONNAISSANCES**

SEMESTRE 3									
Intitulé et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen			
	CM	TD	TP			coef CC	coef CT	coef EP	Total coef
UE1- Méthodes et outils de gestion									
Gestion des entreprises culturelles	24			24					
Organisation territoriale des collectivités et mode de gestion des collectivités publiques	12			12					
Réseaux et projets européens : programme		6		6					
Réseaux et projets européens : étude de cas		12		12					
Total UE1	36	18		54	10		4		4
UE2 – Outils juridiques et sociologiques									
Droits des produits et biens culturels	22	6		28					
Sociologie des publics	10			10					
Législation sociale	10			10					
Total UE2	42	6		48	7		2		2
UE3 – Méthodes et outils politiques									
Le concept de politique culturelle	20			20					
L'intervention publique	12			12					
Les politiques culturelles des collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation	12			12					
Total UE3	44			44	8		3		3
UE4 – Méthodes et outils de développement de projets									
Séminaires professionnels/Etude de cas en gestion des entreprises culturelles		96		96					
DONT									
Communication culturelle		9		9					
Les politiques tarifaires		6		6					
Partenariat et décentralisation : cas pratiques		6		6					
Tourisme culturel		6		6					
Les politiques culturelles : approche internationale		12		12					
Art contemporain		3		3					
La programmation comme développement d'un territoire		6		6					
Etude de cas en gestion d'entreprises		12		12					
Analyse d'exemples spectacle vivant : arts de la rue		18		18					
La coproduction de spectacles									
L'accueil en résidences									
Administration d'une compagnie de rue									
Programmation dans un festival									
Analyse d'exemples spectacle vivant		18		18					
Total UE4		96		96	5		1		1
TOTAL SEMESTRE 3	122	120		242	30				

SEMESTRE 4									
Intitulé et nature des UE	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type examen			
	CM	TD	TP			coef CC	coef CT	coef EP	Total coef
UE5- Options (1 au choix)									
Option 1 : Spectacle vivant									
SV1 Conception et mise en œuvre des projets culturels									
Les réseaux culturels		18		18					
La programmation d'un lieu culturel		18		18					
Les actions de partenariats et les choix de programmation		12		12					
Total SV1		48		48					
SV2 Sociologie des publics									
Les publics du spectacle vivant		18		18					
Les relations éducation/culture		12		12					
L'offre de spectacle le jeune public		10		10					
Total SV2		40		40					
SV3 Analyse de projets									
Analyse et conduite de projet		18		18					
L'entreprise culturelle, l'édition		12		12					
Economie de la culture	12			12					
La création multimédia dans le spectacle vivant		4		4					
Total SV3	12	34		46					
Option 2 = M1+M2+M3					15				5
Muséologie et muséographie					15				5
Option 3 : P 1+P2+P3									
Gestion et Valorisation du Patrimoine Industriel, Scientifique et Technique									
M1- Fondamentaux en muséologie									
Mise en perspective de l'histoire de la muséologie	12			12					
Les tendances en muséologie		12		12					
Le musée et le patrimoine au service du développement local		12		12					
La conception de l'exposition d'art contemporain		12		12					
Total M1	12	36		48					
P1 Fondamentaux en Gestion et Valorisation du Patrimoine									
Notion du Patrimoine	4			4					
Géographie industrielle		10		10					
Droit de l'environnement		10		10					
Réglementation et législation		10		10					
Total P1	4	30		34					
M2 et P2 Méthodes et outils d'investigation									
Le projet culturel et scientifique		6		6					
La conduite d'un projet de rénovation (du scénario au concours d'architecte)		12		12					

Le centre d'interprétation		6		6					
Les méthodes de l'inventaire		6		6					
Les outils des services pédagogiques		6		6					
La muséologie des sciences		6		6					
L'exemple de la Rénovation d'un site		6		6					
la gestion des données et des techniques d'archivage		6		6					
Total M2 et P2		54		54					
<u>M3 Déclinaisons thématiques</u>									
La conservation préventive		6		6					
Les techniques d'inventaire		6		6					
Le montage des expositions		6		6					
Analyse de projets d'équipements internationaux		6		6					
Les outils de la médiation scientifique	12			12					
L'évaluation des expositions et la connaissance des publics	12			12					
Etude documentaire		12		12					
Total M3		24	36	60					
<u>P3 Connaissance du patrimoine</u>									
Entreprise et patrimoine (visites de sites)		18		18					
Connaissance des sources et outils		20		20					
Chantier de formation		6		6					
Patrimoine minier		6		6					
Un réseau de sites du patrimoine industriel : les MTCC		6		6					
Suivis de projet		10		10					
Total P3		66		66					
<i>COMMUN AUX 3 OPTIONS</i>									
<u>Expérimentation professionnelle</u>									
Voyages sur site		20		20					
Stage sur terrain professionnel de douze à seize semaines soit 420 h minimum									
Total Expérimentation Professionnelle		20		20	15				5

TOTAL S4 option spectacle vivant	12	142		154 (+ stage 420 h)	30				
---	-----------	------------	--	----------------------------	-----------	--	--	--	--

TOTAL S4 option muséologie	36	146		182 (+ stage 420 h)	30				
-----------------------------------	-----------	------------	--	----------------------------	-----------	--	--	--	--

TOTAL S4 option gestion et valorisation du Patrimoine Industriel, Scientifique et Technique	4	170		174 (+ stage 420 h)	30				
--	----------	------------	--	----------------------------	-----------	--	--	--	--

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 18 octobre 2004 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

● **Sessions d'examen : précisions**

Il se décompose de trois évaluations obligatoires et un suivi de formation non sanctionné.

Mémoire professionnel à partir du terrain de stage (coeff. 10)

Etude cas (coeff. 3)

Evaluation à partir des enseignements de gestion (coeff. 4)

Note critique sur un projet correspondant à la spécialité (coeff. 2)

Note d'analyse de politique culturelle (coeff. 1)

Une session de rattrapage est organisée dans le mois qui suit la soutenance du mémoire.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.